



CH-3003 Berne, EZV, OZD/STAB

- aux cantons
- à la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)
- aux partis politiques
- aux associations faitières des communes, des villes, des régions de montagne et de l'économie œuvrant au niveau national
- aux autres milieux intéressés
- aux autres partenaires de consultation

Dossier traité par: Patrice O'Brien
Berne, le 2 juin 2014

Echange de notes entre la Suisse et l'UE concernant la reprise du règlement (UE) n°1052/2013 du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2013 portant création du système européen de surveillance des frontières (règlement EUROSUR);

Résultat de la procédure de consultation

Mesdames les Conseillères d'Etat,
Messieurs les Conseillers d'Etat,
Mesdames, Messieurs,

Le 28 mai 2014, le Conseil fédéral a pris connaissance des résultats de la procédure de consultation relative à l'échange de notes entre la Suisse et l'UE concernant la reprise du règlement (UE) n°1052/2013 du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2013 portant création du système européen de surveillance des frontières (règlement EUROSUR). Je vous remercie chaleureusement de nous avoir fait part de votre position. Vous trouverez le rapport sur les résultats de la procédure de consultation sur la page Internet

<http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/ind2013.html#DFF>

Pour une évaluation plus détaillée des résultats de la consultation, veuillez prendre connaissance du rapport relatif à la consultation.

Meilleures salutations

Administration fédérale des douanes

Rudolf Dietrich
Le directeur général